

France Bleue qualifie le djihadiste Youssouf de « jeune homme de 20 ans »



Non « France Bleu », ce n'est pas un « jeune homme » qui a attaqué au couteau trois policiers municipaux à Bollène (Vaucluse), mercredi matin vers les 9 h 15, aux cris de « Allahu akbar », mais un terroriste fiché au FSPRT (Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste).

Ce n'est pas « un jeune homme » ce Youssouf H. âgé de 20 ans,

qui, après avoir tenté de défoncer la porte d'entrée, à l'aide d'une jardinière, après s'être introduit dans le jardin de cette habitante apeurée, qui se barricadait en attendant l'arrivée des policiers qu'elle avait alertés, en a blessé deux.

Ce n'est pas « un jeune homme » ce terroriste qui, sorti de prison en mai 2020, était inscrit au programme PAIRS de désengagement et de réinsertion et qui suivait un programme de soi-disant déradicalisation.

Une information judiciaire « pour tentatives d'homicides volontaires sur personnes dépositaires de l'autorité et tentative de vol avec arme » a été ouverte contre ce « jeune homme » comme vous le nommez, qui est placé en garde à vue à la PJ d'Avignon.

Le frère de ce « jeune homme » djihadiste, qui avait été interpellé en zone irako-syrienne, a été condamné, en 2017, à 7 années de prison et il a été l'auteur d'une tentative d'attentat dans la prison en 2019.

Voilà pour ce « jeune homme » mais, ce qui est bien plus grave, je dirais même aberrant et injustifiable, c'est le comportement irresponsable de ce JAP (Juge d'application des peines) qui, à Arles, a accordé une permission de sortie de deux heures à un multirécidiviste, condamné à 18 ans de prison, jusqu'en 2029, pour des faits de violences aggravées, et enfermé à la maison centrale d'Arles depuis dix années et cela « *pour qu'il puisse signer des papiers* » !

De qui se moque-t-on ? Ne pouvait-il pas les signer en prison, « ses papiers » ?

Autorisé à sortir sans aucun accompagnement par des surveillants pénitentiaires et sans être menotté.

Bien entendu, il s'est enfui dès son arrivée sur le parking du « Leclerc ».

Le syndicat pénitentiaire des surveillants (SPS Paca)

communiqué son incompréhension : « *On ne comprend pas comment on a pu en arriver là. Pourquoi a-t-il eu cette permission de sortie ? Pourquoi n'était-il pas escorté par des personnes qualifiées ? La prison centrale n'a-t-elle pas pour mission principale de garder les détenus les plus dangereux avec une rigueur de détention qui utilise des dispositifs de sécurité plus importants ?* »

Monsieur le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, ouvrirez-vous une enquête contre ce JAP irresponsable pour le moins et sera-t-il sanctionné ?

Et vous, Monsieur le ministre de la Justice, n'avez-vous rien à dire ? Ce juge d'application des peines (et non pas des remises en liberté) ne dépend-il pas de votre ministère ?

Manuel Gomez